



Déclaration de revenus et de prestations

Protégé B une fois rempli

Si cette déclaration concerne une personne décédée, inscrivez ses renseignements sur cette page. Consultez le guide T4011, Déclarations de revenus de personnes décédées.

Joignez à votre déclaration papier uniquement les documents demandés à l'appui de vos déductions, demandes ou dépenses. Conservez toutes les autres pièces justificatives au cas où l'Agence du revenu du Canada (ARC) vous demanderait de les présenter plus tard.

Étape 1 – Identification et autres renseignements

QC 7

Identification Prénom <u>Mathilde</u> Nom de famille <u>Francoeur</u> Adresse postale (appartement - numéro, rue) <u>273, rue Gosselin</u> CP _____ RR _____ Ville <u>Saint-Jérôme</u> Prov./Terr. <u>QC</u> Code postal <u>J7Y 1M4</u> Adresse courriel _____ En fournissant une adresse courriel, vous vous inscrivez pour recevoir des avis par courriel de l'ARC et vous acceptez les conditions d'utilisation . Pour consulter les conditions d'utilisation, allez à canada.ca/arc-avis-par-courriel .		Numéro d'assurance sociale (NAS) <u>243 384 310</u> Date de naissance (Année Mois Jour) <u>1980-01-23</u> Si cette déclaration est pour une personne décédée , inscrivez la date du décès (Année Mois Jour) _____	État civil le 31 décembre 2023: 1 <input type="checkbox"/> Marié 2 <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint de fait 3 <input type="checkbox"/> Veuf 4 <input type="checkbox"/> Divorcé 5 <input type="checkbox"/> Séparé 6 <input type="checkbox"/> Célibataire Your language of correspondence: <input type="checkbox"/> English Votre langue de correspondance: <input checked="" type="checkbox"/> Français
---	--	---	--

Renseignements sur votre lieu de résidence Votre province ou territoire de résidence le 31 décembre 2023 : <u>Québec</u> Province ou territoire où vous résidez actuellement, si cela diffère de votre adresse postale ci-dessus : _____ Province ou territoire où votre entreprise possédait un établissement stable si vous étiez travailleur indépendant en 2023 : _____	Si vous êtes devenu résident du Canada aux fins de l'impôt en 2023, inscrivez votre date d'entrée : _____ (Mois Jour) Si vous avez cessé d'être résident du Canada aux fins de l'impôt en 2023, inscrivez votre date de départ : _____ (Mois Jour)
--	---

Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait Son prénom <u>Edgar</u> Son NAS <u>208 705 228</u> Cochez cette case s'il était travailleur indépendant en 2023. 1 <input type="checkbox"/> Revenu net de la ligne 23600 de sa déclaration pour demander certains crédits (ou le montant qu'il aurait inscrit s'il avait rempli une déclaration, même si le montant est de « 0 ») 53 635 36 Montant de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) de la ligne 11700 de sa déclaration _____ Montant du remboursement de la PUGE de la ligne 21300 de sa déclaration _____	
--	--

N'inscrivez rien ici

N'inscrivez rien ici.	17200		17100	
-----------------------	-------	--	-------	--

Étape 1 – Identification et autres renseignements (suite)



Élections Canada

Pour en savoir plus, allez à canada.ca/arc-elections-canada.

A) Avez-vous la citoyenneté canadienne?

Si **oui**, répondez à la question B. Si **non**, ne répondez pas à la question B.

1 Oui 2 Non

B) À titre de citoyen canadien, autorisez-vous l'ARC à communiquer vos nom, adresse, date de naissance et citoyenneté à Élections Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs ou, si vous êtes âgé de 14 à 17 ans, du Registre des futurs électeurs?

1 Oui 2 Non

Votre autorisation restera en vigueur jusqu'à ce que vous produisiez votre prochaine déclaration de revenus. Vos renseignements seront utilisés uniquement aux fins autorisées par la Loi électorale du Canada, y compris la communication de listes d'électeurs produites à partir du Registre national des électeurs aux organismes électoraux provinciaux et territoriaux, aux députés, aux partis politiques enregistrés et admissibles ainsi qu'aux candidats en période électorale.

Vos renseignements figurant au Registre des futurs électeurs seront ajoutés au Registre national des électeurs une fois que vous aurez 18 ans et que votre admissibilité au vote sera confirmée. Les renseignements du Registre des futurs électeurs peuvent être partagés uniquement avec les organismes électoraux provinciaux et territoriaux autorisés à recueillir des renseignements sur les futurs électeurs. Élections Canada peut aussi les utiliser pour offrir aux jeunes des renseignements éducatifs sur le processus électoral.

La Loi sur les Indiens – Revenu exonéré

Cochez cette case si vous avez un revenu exonéré selon la Loi sur les Indiens.

Pour en savoir plus sur ce type de revenu, allez à canada.ca/impots-autochtones.

1

Si vous avez coché la case ci-dessus, remplissez le formulaire T90, Revenu exonéré d'impôt selon la Loi sur les Indiens, pour que l'ARC puisse calculer votre allocation canadienne pour les travailleurs pour l'année d'imposition 2023, s'il y a lieu, ainsi que vos prestations provinciales ou territoriales pour la famille. Les renseignements que vous fournissez dans le formulaire T90 serviront aussi à calculer votre limite du crédit canadien pour la formation pour l'année d'imposition 2024.

Biens étrangers

Possédiez-vous ou déteniez-vous des biens étrangers déterminés dont le coût total, à n'importe quel moment en 2023, dépassait 100 000 \$CAN?

1 Oui 2 Non

Si **oui**, remplissez le formulaire T1135, Bilan de vérification du revenu étranger. Il y a des pénalités importantes si le formulaire T1135 n'est pas produit au plus tard à la date d'échéance. Pour en savoir plus, consultez le formulaire T1135.

Étape 3 – Revenu net

Inscrivez le montant de la ligne 33 de la page précédente.

0|00 34

Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A)	20600			
Déduction pour régimes de pension agréés (RPA) (case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A)		20700		35
Déduction pour REER (consultez l'annexe 7 et joignez les reçus)		20800		36
Déduction au titre du CELIAPP (consultez l'annexe 15 et joignez les reçus)		20805		37
Cotisations de l'employeur au régime de pension agréé collectif (RPAC) (montant selon vos reçus de cotisations RPAC)	20810			
Déduction pour le choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)		21000		38
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)		21200		39
Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (case 12 de tous les feuillets RC62)		21300		40
Frais de garde d'enfants (remplissez le formulaire T778)		21400		41
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées (remplissez le formulaire T929)		21500		42
Perte au titre d'un placement d'entreprise (consultez le guide T4037)				
Brute	21699	Déduction admissible	21700	43
Frais de déménagement (remplissez le formulaire T1-M)			21900	44
Pension alimentaire payée (consultez le guide P102)				
Total	21999	Déduction admissible	22000	45
Frais financiers, frais d'intérêt et autres frais (utilisez la feuille de travail fédérale)			22100	46
Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres gains (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)			22200	• 47
Déduction pour les cotisations bonifiées au RPC ou au RRQ sur un revenu d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas) (maximum 631 \$)			22215	• 48
Déduction pour cotisations au RPAP sur le revenu d'un travail indépendant (remplissez l'annexe 10) (maximum 349,44 \$)			22300	• 49
Frais d'exploration et d'aménagement (remplissez le formulaire T1229)			22400	50
Autres dépenses d'emploi (consultez le guide T4044)			22900	51
Déduction pour la résidence d'un membre du clergé (remplissez le formulaire T1223)			23100	52
Autres déductions (précisez) :			23200	53
Additionnez les lignes 35 à 53.			23300	▶
Ligne 34 moins ligne 54 (si négatif, inscrivez « 0 »)			Revenu net avant rajustements	23400
				55

Remboursement des prestations sociales :

Remplissez la grille de calcul de la ligne 23500 en utilisant votre feuille de travail fédérale si une ou les deux conditions suivantes s'appliquent :

- Vous avez inscrit un montant pour d'AE et autre prestations à la ligne 11900 et le montant de la ligne 23400 est **plus élevé que 76 875 \$**;
- Vous avez inscrit un montant pour la PSV à la ligne 11300 ou de versement net des suppléments fédéraux à la ligne 14600 et le montant de la ligne 23400 est **plus élevé que 86 912 \$**.

Sinon, inscrivez « 0 » à la ligne 23500.

Ligne 55 moins ligne 56 (si négatif, inscrivez « 0 »)

(Si ce montant est négatif, vous pourriez avoir une perte autre qu'en capital.

Consultez le formulaire T1A.)

	23500			• 56
Revenu net	23600		0 00	57

Étape 4 – Revenu imposable

Inscrivez le montant de la ligne 57 de la page précédente.

000 58

Déduction pour le personnel des Forces armées canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)	24400		59
Déductions pour options d'achat de titres (cases 39 et 41 des feuillets T4 ou consultez le formulaire T1212)	24900		60
Déductions pour autres paiements (inscrivez le montant de la ligne 14700 si vous n'avez pas inscrit de montant à la ligne 14600; sinon, utilisez la feuille de travail fédérale)	25000		61
Pertes comme commanditaire d'autres années	25100		62
Pertes autres que des pertes en capital d'autres années	25200		63
Pertes en capital nettes d'autres années	25300		64
Déduction pour gains en capital (remplissez le formulaire T657)	25400		65
Déductions pour les habitants de régions éloignées (remplissez le formulaire T2222)	25500		66
Déductions supplémentaires (précisez) :	25600		67
Additionnez les lignes 59 à 67.	25700		66
Ligne 58 moins ligne 68 (si négatif, inscrivez « 0 »)		Revenu imposable	26000 000 69

Étape 5 – Impôt fédéral

Partie A – Impôt fédéral sur le revenu imposable

Utilisez le montant de la ligne 26000 pour remplir la colonne appropriée ci-dessous.

	La ligne 26000 est de 53 359 \$	La ligne 26000 est plus de 53 359 \$ mais pas plus que 106 717 \$	La ligne 26000 est plus de 106 717 \$ mais pas plus que 165 430 \$	La ligne 26000 est plus de 165 430 \$ mais pas plus que 235 675 \$	La ligne 26000 est plus de 235 675 \$	
Montant de la ligne 26000						70
Ligne 70 moins ligne 71 (ne peut pas être négatif)	000					71
Ligne 72 multipliée par le pourcentage de la ligne 73	x 15 %	x 20,5 %	x 26 %	x 29 %	x 33 %	72
Ligne 74 plus ligne 75	000	8 003 85	18 942 24	34 207 62	54 578 67	73
Impôt fédéral sur le revenu imposable						74
						75
						76

Inscrivez le montant de la ligne 76 à la ligne 122 et continuez à la ligne 77.

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Montant personnel de base :

Si le montant de la ligne 23600 est de 165 430 \$ ou moins, inscrivez 15 000 \$.

Si le montant de la ligne 23600 est de 235 675 \$ ou plus, inscrivez 13 520 \$.

Sinon, utilisez la feuille de travail fédérale pour calculer le montant à inscrire.

Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1958 ou avant) (utilisez la feuille de travail fédérale)	(maximum 15 000 \$)	30000		15 000 00	77
Montant pour époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 5)	(maximum 8 396 \$)	30100			78
Montant pour une personne à charge admissible (remplissez l'annexe 5)		30300			79
Montant canadien pour aidant naturel pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (remplissez l'annexe 5)		30400			80
Montant canadien pour aidant naturel pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience (remplissez l'annexe 5)		30425			81
Montant canadien pour aidant naturel pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience (consultez l'annexe 5)		30450			82
Nombre d'enfants pour qui vous demandez ce montant	30499 x 2 499 =	30500			83
Additionnez les lignes 77 à 83.				15 000 00	84

Continuez à la page suivante

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux (suite)

Inscrivez le montant de la ligne 84 de la page précédente.

15 000|00 85

Cotisations de base au RPC ou au RRQ (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas) :				
pour les revenus d'emploi	30800			• 86
pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres gains	31000			• 87
Cotisations à l'assurance-emploi :				
Cotisations de l'employé (maximum 781,05 \$)	31200			• 88
Cotisations pour les gains d'un travail indépendant et pour d'autres gains admissibles (remplissez l'annexe 13)	31217			• 89
Cotisations au régime provincial d'assurance parentale (RPAP) (case 55 de tous les feuillets T4) (maximum 449,54 \$)	31205			• 90
Cotisations au RPAP à payer (remplissez l'annexe 10) :				
sur le revenu d'emploi (maximum 449,54 \$)	31210			• 91
sur le revenu d'un travail indépendant (maximum 449,54 \$)	31215			• 92
Montant pour les pompiers volontaires (MPV)	31220			93
Montant pour les volontaires en recherche et sauvetage (MVRS)	31240			94
Montant canadien pour emploi : Inscrivez le montant le moins élevé : 1 368 \$ ou ligne 1 plus ligne 2.	31260			95
Montant pour l'achat d'une habitation (maximum 10 000 \$)	31270			96
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire (utilisez la feuille de travail fédérale) (maximum 20 000 \$)	31285			97
Frais d'adoption	31300			98
Dépenses pour abonnement aux nouvelles numériques (maximum 500 \$)	31350			99
Additionnez les lignes 86 à 99.				100
Montant pour revenu de pension (utilisez la feuille de travail fédérale) (maximum 2 000 \$)	31400			101
Additionnez les lignes 85, 100 et 101.			15 000 00	102
Montant pour personnes handicapées pour soi-même (si vous aviez moins de 18 ans, utilisez la feuille de travail fédérale; sinon, inscrivez 9 428 \$)	31600			103
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (utilisez la feuille de travail fédérale)	31800		5 106 05	104
Additionnez les lignes 102 à 104.			20 106 05	105
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105)	31900			106
Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (remplissez l'annexe 11)	32300			107
Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant	32400			108
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 2)	32600			109
Additionnez les lignes 105 à 109.			20 106 05	110
Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans	33099			111
Montant de la ligne 23600 x 3% =		112		
Inscrivez le montant le moins élevé : 2 635 \$ ou ligne 112.				113
Ligne 111 moins ligne 113 (si négatif, inscrivez « 0 »)				114
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (utilisez la feuille de travail fédérale)	33199			115
Ligne 114 plus ligne 115	33200			116
Ligne 110 plus ligne 116	33500		20 106 05	117
Taux fédéral des crédits d'impôt non remboursables			15 %	118
Ligne 117 multipliée par le pourcentage de la ligne 118	33800		3 015 91	119
Dons (remplissez l'annexe 9)	34900			120
Ligne 119 plus ligne 120				121
Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux	35000		3 015 91	



Écrivez à l'encre bleue ou noire.

NUMÉRO D'AUTORISATION RQ23-TP03

Renseignements sur vous

(consultez le guide)

1 Nom de famille **Francoeur**

2 Prénom **Mathilde** Date de naissance **6** **1** **9** **8** **0** **0** **1** **2** **3**
A A A A M M J J

3 S'il s'agit de votre première déclaration de revenus du Québec, cochez ci-après.

4 Sexe: 1 masculin 2 féminin Langue de correspondance 5 (s'il s'agit de votre première déclaration de revenus): 1 français 2 anglais

7 Appartement Numéro Rue, case postale
273 **rue Gosselin**

8 Ville, village ou municipalité Province Code postal
Saint-Jérôme **Q C** **9** **J** **7** **Y** **1** **M** **4**

Pour pouvoir recevoir des **notifications par texto ou par courriel** lorsque certains événements se produisent dans votre dossier, remplissez la ligne 10 ou 10.1, ou ces deux lignes. Consultez le guide.

10 Téléphone (pour textos) Ind. rég. Téléphone

10.1 Adresse courriel

11 Votre numéro d'assurance sociale (NAS) **2 4 3 3 8 4 3 1 0**

12 Votre situation le **31 décembre 2023** (voyez la définition du terme *conjoint au 31 décembre 2023*)
1 sans conjoint ou conjointe 2 avec conjoint ou conjointe

13 Si votre situation (ligne 12) est différente de celle inscrite en 2022, inscrivez la date du changement. A A M M J J

17 **19** Si vous avez indiqué une date à la ligne 18, inscrivez le montant de vos revenus gagnés pendant que vous ne résidiez pas au Canada. Si vous n'avez eu aucun revenu, inscrivez 0.

21 Date de la faillite (s'il y a lieu) Période couverte par la déclaration
1 avant la faillite
2 après la faillite

22 Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée, consultez le guide.

20 Si les renseignements ci-dessus concernent une personne décédée, inscrivez la **date de son décès**. A A M M J J

23 Si vous produisez une ou des déclarations distinctes pour l'année du décès, cochez ci-après. Consultez le guide.

24 Si vous avez reçu ou aliéné (vendu, cédé, échangé, donné, etc.) de la monnaie virtuelle, cochez ci-après.

Renseignements sur votre conjoint au 31 décembre 2023

31 Nom de famille **Marcotte**

32 Prénom **Edgar**

36 Date de naissance **1 9 8 1 1 2 1 0**
A A A A M M J J

37 Si votre conjoint est décédé en 2023, inscrivez la **date de son décès**. M M J J

41 Numéro d'assurance sociale (NAS) **2 0 8 7 0 5 2 2 8**

50 Si votre conjoint a gagné des revenus comme travailleur autonome ou s'il a reçu un relevé 29, cochez ci-après.

51 Revenu net de votre conjoint. Consultez le guide. S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez 0. **54 917,36**

52 **Statut de résidence fiscale de votre conjoint**
Si, le 31 décembre 2023, votre conjoint **ne résidait pas** au Québec, inscrivez la province, le territoire ou le pays où il résidait. Consultez le guide à la ligne 17.



Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Canada, cochez ci-après.	94	<input type="checkbox"/>	
Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec, cochez ci-après.	95	<input type="checkbox"/>	
Cotisation au RPC. Consultez le guide.	96	Cotisation au RRQ, <i>relevé 1, case B</i>	98
Salaire admissible au RPC	96.1	Salaire admissible au RRQ, <i>relevé 1, case G.</i>	
Cotisation au RQAP, <i>relevé 1, case H</i>	97	Consultez le guide.	98.1
Commissions reçues, <i>relevé 1, case M</i>	100	Avantage imposable, <i>relevé 1, cases G-1 et L-2</i>	102

Revenus d'emploi, <i>relevé 1, case A</i>					101	
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)				+	105	
Autres revenus d'emploi. Consultez le guide.		Précisez.	106		0	
Cotisations à un régime d'assurance salaire	165			+	107	
Prestations d'assurance parentale, <i>relevé 6, case A</i>				+	110	
Prestations d'assurance emploi, <i>feuillelet T4E</i>				+	111	
Pension de sécurité de la vieillesse. Consultez le guide.				+	114	
Prestations du RRQ ou du RPC, <i>relevé 2, case C</i>				+	119	
Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, ou rentes				+	122	
Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide.				+	123	
Dividendes de sociétés canadiennes imposables	Montant réel des dividendes déterminés	166				
	Montant réel des dividendes ordinaires	167		Montant imposable	+	128
Intérêts et autres revenus de placement				+	130	
Revenus de location.						
Annexez le formulaire TP-128 ou les états financiers.	Revenus bruts	168		Revenus nets	+	136
Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.				+	139	
Pension alimentaire reçue (montant imposable)				+	142	
Prestations d'assistance sociale, <i>relevé 5, case A</i> , et aide financière semblable, <i>relevé 5, case B</i>				+	147	
Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux.		Précisez.	149			
Autres revenus. Consultez le guide.	PCMRE, PCREPA ou PCTCC	169		Précisez.	153	
Revenus nets d'entreprise (montant de la ligne 34 de l'annexe L)				+	164	
Ajoutez les montants des lignes 101 et 105 à 164.					Revenu total	= 199

Revenu net

Déduction pour travailleur. Consultez le guide.					201	
Déduction pour régime de pension agréé (RPA), <i>relevé 1, case D</i>				+	205	
Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi.		Précisez.	206			
Déduction pour REER ou RPAC/RVER	RAP ou REEP	212		+	214	
Déduction pour CELIAPP				+	215	
Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.						
Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire	224			+	225	
Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.				+	228	
Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.				+	231	
Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.						
Total des pertes	233		Perte admissible	+	234	
Déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue (formulaire TP-350.1)				+	236	
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur				+	241	
Déduction pour revenus de retraite transférés à votre conjoint au 31 décembre. Remplissez l'annexe Q.				+	245	
Déduction pour remboursement de sommes reçues en trop. Consultez le guide.				+	246	
Déduction pour cotisation au RRQ, au RPC ou au RQAP.		Précisez.	248.1			
Autres déductions. Consultez le guide.		Précisez.	249			
Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.				+	252	
Ajoutez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. Total des déductions					= 254	
Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254					= 256	
Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.					+	260
Ajoutez les montants des lignes 256 et 260.						
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.					Revenu net	= 275



1302 ZZ 73514850

Revenu imposable

Montant de la ligne 275					275	
Rajustement de déductions. Consultez le guide.	Précisez.	277			+	276
Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité. Consultez le guide.					+	278
Additionnez les montants des lignes 275 à 278.					=	279
Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide.	Précisez.	286				287
Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital.	Précisez.	289.1			+	289
Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 (point 9) et 290.					+	290
Déduction pour gains en capital. Consultez le guide.					+	292
Déduction pour revenus « situés » dans une réserve					+	293
Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.					+	295
Déductions diverses. Consultez le guide.	Précisez.	296			+	297
Additionnez les montants des lignes 287 à 297.	Total des déductions				=	298
Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.						299
	Revenu imposable					

Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base					350	17 183,00
Redressement pour indemnités de remplacement du revenu. Consultez le guide.					-	358
Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358					=	359
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.					+	361
Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.					+	367
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.					+	376
Additionnez les montants des lignes 359 à 376.					=	377
						17 183,00
					×	14%
Montant de la ligne 377 multiplié par 14 %					=	377.1
						2 405,62
Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région. Remplissez le formulaire TP-752.0.13.1.		378				
Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.					+	381
Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.	Montant demandé				+	385
Additionnez les montants des lignes 378 à 385.					=	388
					×	20%
Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %					=	389
Crédit d'impôt pour pompier volontaire et pour volontaire participant à des opérations de recherche et de sauvetage. Consultez le guide.	Précisez.	390.1			+	390
Crédit d'impôt pour prolongation de carrière. Consultez le guide.					+	391
Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.					+	392
Crédits d'impôt pour dons. Consultez le guide.	Montant de la ligne 1 de la grille de calcul 395	393			+	395
Crédit d'impôt pour achat d'une habitation. Remplissez le formulaire TP-752.HA.					+	396
Crédit d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres		397.1			×	10%
Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.					+	398
Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant. Consultez le guide.					+	398.1
Additionnez les montants des lignes 377.1, 389 à 392, 395 à 397, 398 et 398.1.	Crédits d'impôt non remboursables				=	399
						2 405,62

Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable.						
Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.					403	401
Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)					-	406
Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.					404	
Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 405.					405	
					=	413
						-2 405,62
Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)		414				
Crédit d'impôt pour dividendes					+	415
Crédit d'impôt pour acquisition d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins, relevé 26, case B					+	422
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.					+	424
Additionnez les montants des lignes 414 à 424.					=	425
Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.					=	430
						-2 405,62
Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.					-	431
						2 405,62
Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E. Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4.					=	432



1203 ZZ 73504851

Montant de la ligne 432

432

Droits d'immatriculation au registre des entreprises. **Consultez le guide.** 437 **2, 2**

Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts? 436 Oui Non

+ 438

Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec. **Remplissez l'annexe R.**

+ 439

Versements anticipés de crédits d'impôt, **relevé 19, case A, B, C, D, G ou H**

+ 441

Impôts spéciaux et redressement d'impôt. Consultez le guide. Précisez. 442

+ 443

Cotisation au RRQ pour un travail autonome (grille de calcul 445) 444

+ 445

Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). **Remplissez l'annexe F.**

+ 446

Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.

Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449. 449 **1, 6**

+ 447

Additionnez les montants des lignes 432 à 447. **Impôt et cotisations**

= 450

Remboursement ou solde à payer

Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillets

451

Montant de la ligne 58 de votre annexe Q - 451.1

Montant de la ligne 451 moins celui de la ligne 451.1 = 451.2

▶ 451.2

Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint + 451.3

Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC + 452

Impôt payé par acomptes provisionnels + 453

Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province + 454

Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. **Remplissez l'annexe C.** + 455

Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. **Remplissez l'annexe P.** + 456 **26,56**

Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) + 457

Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés. **Remplissez l'annexe J.** + 458

Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes + 459

Crédit d'impôt Bouclier fiscal + 460

Autres crédits. Consultez le guide. Précisez. 461 + 462

Crédit d'impôt pour soutien aux aînés + 463

Additionnez les montants des lignes 451.2 à 463. **Impôt payé et autres crédits** = 465 **26,56**

Compensation financière pour maintien à domicile. Consultez le guide. + 466

Additionnez les montants des lignes 465 et 466. = 468 **26,56** ▶ 468 **26,56**

Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468 = 470 **-26,56**

Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct ou modifier des renseignements déjà fournis, consultez le guide.

Remboursement

Montant de la ligne 470, **s'il est négatif** 474 **26,56**

Remboursement transféré au conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant. - 476

Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476 **Remboursement** = 478 **26,56**

Remboursement anticipé. Consultez le guide. 480

Solde à payer

Montant de la ligne 470, **s'il est positif** 475

Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant. - 477

Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moins de 2\$. **Solde à payer** = 479

Pour savoir comment effectuer votre paiement, consultez le guide à la ligne 479. **Somme versée** 481

Je déclare que tous les renseignements me concernant dans ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus. Si j'ai droit à un remboursement et que **j'ai inscrit un montant à la ligne 476**, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).

Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint.

Signature 

Date **2024-03-23**

Ind. rég. Téléphone (domicile)

Ind. rég. Téléphone (travail)

Poste

498 **4, 5, 0, 4, 3, 6, 9, 9, 9, 9**

499

Nous pourrions comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.

